



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-059-2026-04

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2026

Sommaire

ARS Ile de France /

IDF-2026-04-21-00010 - Arrêté DS n° 020/2026 portant délégation de signature (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2026-04-29-00001 - Arrêté n° 2026-058 du 29 avril 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS d'Île-de-France (15 pages)

Page 8

IDF-2026-04-28-00025 - Décision n° 2026-056 du 28 avril 2026 portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités aux agents de l'unité départementale du Val-de-Marne (6 pages)

Page 24

IDF-2026-04-28-00026 - Décision n° 2026-057 du 28 avril 2026 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Fabrice Masi, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale du Val-de-Marne (4 pages)

Page 31

IDF-2026-04-28-00027 - Décision n° 2026-059 du 28 avril 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice Masi, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale du Val-de-Marne (5 pages)

Page 36

Ministère de la Justice / Cabinet de direction

IDF-2026-04-29-00003 - Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer (9 pages)

Page 42

ARS Ile de France

IDF-2026-04-21-00010

Arrêté DS n° 020/2026 portant délégation de
signature

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
ARRÊTÉ DS N°020/2026
portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- CRB PILOTage ci-après dénommé CRB PILOT ;
- CRB Moyens Généraux ci-après dénommé CRH MG ;
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB RH ;
- CRB Affaires JURIdiqueS ci-après dénommé CRB JURIS ;
- CRB Système d'Information ci-après dénommé CRB SI ;
- CRB Direction de la DEMocratie en Santé et COMMunication ci-après dénommé CRB DESCOM ;
- CRB Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
- CRB Direction de la Santé Publique ci-après dénommé CRB DSP ;
- CRB Direction de l'Offre de Soins ci-après dénommé CRB DOS ;
- CRB Direction de l'Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
- CRB Direction de l'INNOVation, de la recherche et de la transformation numérique ci-après dénommé CRB DIRNOV ;
- CRB Délégation Départementale de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
- CRB Délégation Départementale de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
- CRB Délégation Départementale des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
- CRB Délégation Départementale de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
- CRB Délégation Départementale des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
- CRB Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
- CRB Délégation Départementale du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
- CRB Délégation Départementale du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

1.1 Délégation est donnée à Madame Hélène MARIE, Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne, à effet de signer, pour la délégation départementale de Seine-et-Marne, tout acte unilatéral ou convention, concernant le département de Seine-et-Marne et relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Démocratie en santé et inspections.

1.2 Cette délégation inclut :

- a. La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures ;
- b. La signature de tous les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à cinq cent mille euros (500 000 €) dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement notifiées au CRB DD77, pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe ;
- c. La signature des ordres de payer donnés au comptable, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DD77.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne, délégation de signature est donnée à Madame Céline FAYE, Directrice adjointe de la délégation départementale de Seine-et-Marne, pour les mêmes actes et domaines d'intervention que ceux visés à l'article 1.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne et de son adjointe, délégation de signature est donnée aux responsables de département et mission cités ci-après, dans la limite de la compétence de leur département ou mission d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Madame Céline BAILLIEU, Responsable de la mission Planification de Gestion de Crise	Veille et sécurité sanitaires
Madame Florence LABBE, Responsable du département Santé-Environnement	Santé-Environnement
Madame Aurore SANSON, Responsable du département Autonomie	Établissements et services médico-sociaux
Madame Sara KAMRAN, Responsable du département Parcours et Offre de Soins	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Directrice et de la Directrice adjointe de la délégation départementale de Seine-et-Marne, et des responsables de département et de mission précités, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur département et cellule d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des agents	Domaines concernés
Madame Béatrice PIPITONE, Responsable adjointe du département Parcours et Offre de Soins	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé
Monsieur Renaud MIGUET-ANDREI, Responsable adjointe du département Autonomie	Établissements et services médico-sociaux
Monsieur François MALIQUE, Responsable de la Cellule Eau protection de la ressource	Santé-Environnement
Madame Prudence DOGUIET, Responsable de la Cellule Environnement intérieur	Santé-Environnement
Monsieur Florian ELIES, Responsable de la Cellule Etablissement recevant du public	Santé-Environnement
Madame Clarisse MONFORT, Responsable de la Cellule Eau protection de la ressource	Santé-Environnement
Madame Lisa SERVAIN, Responsable de la Cellule Environnement extérieur	Santé-Environnement

ARTICLE 6

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen JALLAMION, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et du Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

ARTICLE 7

L'arrêté DS N°004/2026 du 4 mars 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 8

Le Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et de Seine-et-Marne.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 21 avril 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-04-29-00001

Arrêté n° 2026-058 du 29 avril 2026 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS
d'Île-de-France



Arrêté n° 2026-058 du 29 avril 2026

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS d'Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

VU l'ordonnance n°2020-921 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon, notant son article 19 ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifié modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret n° 2021-297 du 18 mars 2021 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2020-921 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon, notant ses articles 21 à 24 ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;

VU l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités d'Île-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n°IDF-2025-08-27-00003 du 27 août 2025 portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre de ses responsabilités de niveau régional ;

VU l'arrêté préfectoral n° n° 75-2025-08-27-00003 du 27/08/2025 portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-34 du 22 août 2025 du préfet des Hauts-de-Seine, portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-3389 du 29 août 2025 du préfet de Seine-Saint-Denis, portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025/03345 du 25 août 2025 du préfet du Val-de-Marne, portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

SECTION 1 – SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE L'UNITÉ RÉGIONALE

ARTICLE 1 : Fabrice MASI en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, donne subdélégation de signature à :

- Evelyne LE-GALL, responsable de la mission du pilotage budgétaire régional ;
- Pierre-Hadrien JANNES, gestionnaire budgétaire ;
- Cécile BARCELO, responsable coordination cellule programmation du pôle Emploi, Économie, Solidarités
- Camille AUBRIEL, adjointe de la responsable coordination cellule programmation du pôle Emploi, Économie, Solidarités

Pour recevoir et mettre à disposition des services responsables d'unités opérationnelles les crédits des budgets opérationnels des programmes régionaux suivants :

- **102** « Accès et retour à l'emploi » ;
- **103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- **104** « Intégration et accès à la nationalité française » - actions 12 et 16 ;
- **177** « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » - actions 11 et 12 ;
- **304** « Inclusion sociale et protection des personnes ».

Pour procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités, ci-dessus.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, aux agents désignés ci-après :

- Au titre des programmes visés à l'article 4

- Evelyne LE-GALL, responsable de la mission du pilotage budgétaire régional ;
- Pierre-Hadrien JANNES, gestionnaire budgétaire.

- Au titre des crédits communautaires visés à l'article 10

- Régis WAJSBROT, responsable du département du Fonds social européen ;
- Yannick YAO, responsable du service gestion financière et méthodes ;
- Arthur POTOT, adjoint du chef du service Gestion financière et méthodes ;
- Nathalie EMIDOF, responsable de la cellule financière ;
- Jeanie FAIRFORT, gestionnaire financier ;
- Sylvie GUEZODJE, gestionnaire financier.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée à Evelyne LE GALL, cheffe de la mission du pilotage budgétaire régional, à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables ou pièces dans le périmètre de la mission du pilotage budgétaire régional.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à :

- Mélanie CACHET, directrice de cabinet ;

- Marc ROHFRIETSCH, responsable du pôle économie, emploi et solidarités (pôle EES) ;
- Jean-François DALVAI, responsable du pôle politique du travail (pôle T) ;
- Murielle LIZZI, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale (pôle C) ;
- Alexandre MARTINET, directeur régional délégué, chargé des affaires générales (pôle Appui aux Métiers)

à l'effet de signer, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **102** « Accès et retour à l'emploi »,
- **103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- **104** « Intégration et accès à la nationalité française » actions 12 et 16,
- **111** « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »,
- **134** « Développement des entreprises et de l'emploi »,
- **148** « Fonction publique »,
- **155** « Soutien des ministères sociaux »,
- **157** « Handicap et dépendance »,
- **174** « Energie, climat et après mines » action 1 « Politique de l'énergie »
- **177** « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » - actions 11 et 12,
- **304** « Inclusion sociale et protection des personnes »,
- **305** « Stratégies économiques »,
- **354** « Administration territoriale de l'État »
- **362** « Écologie »,
- **363** « Compétitivité »,
- **723** « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État ».

CABINET

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI et de Mélanie CACHET, subdélégation de signature est donnée à :

- Laurence GRÈZE, responsable du service communication ;
- David HOYRUP, responsable du service - Études, statistiques et évaluation

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État, dans le cadre des programmes suivants :

- **155** « Soutien des ministères sociaux »,
- **354** « Administration territoriale de l'État »,

Toute dépense supérieure à 400 000 euros pour le dernier programme cité devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Île-de-France.

PÔLE APPUI AUX MÉTIERS

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI et d'Alexandre MARTINET, subdélégation de signature est donnée à :

- Anne SCANDELLA, secrétaire générale ;
- Hae-Ok PYUN, secrétaire générale adjointe ;
- Freddy FRANÇOISE, responsable du service des systèmes d'information et de communication ;
- Guilhem GOUBERT, adjoint au responsable du service des systèmes d'information et de communication ;
- Jacky HAZIZA, responsable du service interdépartemental des conseils médicaux ;
- Zahira MONJOIN, adjointe au responsable du service interdépartemental des conseils médicaux ;
- Marika DEMORTIER, responsable du service pilotage des ressources humaines ;
- Yasmina REDOUANE, adjointe de la responsable du service pilotage des ressources humaines ;
- Patricia DÉSSERT, adjointe de la responsable du service pilotage des ressources humaines ;
- Béatrice JEAN-MARIE, responsable du service prévention et qualité de vie au travail ;
- Justine PATERNOSTER, adjointe de la responsable du service prévention et qualité de vie au travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État, dans le cadre des programmes suivants :

- **155** « Soutien des ministères sociaux »,
- **354** « Administration territoriale de l'État »,
- **362** « Écologie »,
- **363** « Compétitivité »,
- **723** « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État ».

Toute dépense supérieure à 400 000 euros pour les quatre derniers programmes cités devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI ET SOLIDARITÉS

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et de Marc ROHFRIETSCH, délégation de signature est donnée à :

- Erwan SAMYN, adjoint du responsable du pôle EES

à l'effet de signer, dans la limite des attributions du pôle, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **102** « Accès et retour à l'emploi »,
- **103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- **104** « Intégration et accès à la nationalité française » actions 12 et 16,
- **148** « Fonction publique »,
- **155** « Soutien des ministères sociaux »,
- **174** « Énergie, climat et après mines » - Action 1 : « Politique de l'énergie »,
- **177** « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » actions 11 et 12,
- **183** « Protection maladie »,

- **304** « Inclusion sociale et protection des personnes »,
- **305** « Stratégies économiques »,
- **354** « Administration territoriale de l'État (uniquement carte mobilité insertion).

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI, de Marc ROHFRITSCH et d'Erwan SAMYN, délégation de signature est donnée à :

- Emmanuel BEZY, responsable du département solidarités et emploi ;
- Geoffrey HOUPERT, responsable du département entreprises ;
- Clément MAYOT, adjoint du responsable du département entreprises ;
- Isabelle ANTOINE, responsable du département certifications ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes cités à l'article 7.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 8, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean MENJON, adjoint du responsable du département solidarités et emploi ;
- Sébastien AGOT, responsable du service protection et insertion des jeunes ;
- David ANGLARET, responsable du service développement des compétences ;
- Laurent SANDERS, responsable du service des professions paramédicales ;
- Adrien EHLINGER, responsable du service des professions sociales ;
- Catherine GWET, responsable du service des titres ;
- Mathilde MANDONNET, responsable du service protection et insertion des majeurs ;
- Julien GALLOIS, adjoint de la responsable du service protection et insertion des majeurs

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes cités à l'article 7.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, subdélégation est donnée à :

- Marc ROHFRITSCH, responsable du pôle EES ;
- Erwan SAMYN, adjoint du responsable du pôle EES ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement des recettes et des dépenses relatives aux crédits communautaires du « Fonds social européen » (FSE), du « Fonds social européen plus » (FSE+) et de « l'Initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ) et au programme 155.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 10, subdélégation est donnée à :

- Régis WAJSBROT, responsable du département du Fonds social européen ;
- Séverine LAHOUSSAYE, responsable du service programmation et organismes intermédiaires ;
- Emilie REUGE, responsable du service projets régionaux ;
- Yannick YAO, responsable du service gestion financière et méthodes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement des recettes et des dépenses

relatives aux crédits communautaires du « Fonds social européen » (FSE), du « Fonds social européen plus » (FSE+) et de « l'initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ) et au programme 155, action 7 (FSE).

PÔLE CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE LÉGALE

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI et de Murielle LIZZI, subdélégation de signature est donnée à :

- Aurélie LEHOUCK, responsable du service Pilotage ;
- Michaël DELHAIE, responsable du service Appui aux réseaux ;
- Aurélien NICOT, responsable de la brigade interrégionale d'enquêtes concurrence (BIEC) et de la commande publique (CP) ;
- Marion VIRUEGA, responsable de la Brigade des relations interentreprises (BRIE) ;
- Philippe RICHARD, chargé de mission ;
- Nathalie CAUVIN, responsable du service Métrologie légale

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État, du programme **134** « Développement des entreprises et de l'emploi », relevant de la compétence du Pôle C.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MASI et de Jean-François DALVAI, subdélégation de signature est donnée à :

- Dominique-Anne MICHEL, adjointe du responsable du pôle T
- Jean-Noël PONZEVERA, adjoint du responsable du pôle T
- à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre du programme **111** « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » et du programme **354**, concernant les prestations d'interprétariat et de traduction nécessaires à l'exercice des missions des agents du système de l'inspection du travail.

ARTICLE 14 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 13, subdélégation est donnée à :

- Guy LEBON, responsable du service relations du travail
- Kathia BRANDT, responsable du service 2ARM

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, dans le cadre du programme indiqué à l'article 13.

SECTION 2 – SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DES UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 15 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants : **102, 103, 111, 104, 157, 177, 304, 305, et 354** (uniquement carte mobilité insertion) à :

- Riad BOUHAFS, directeur de l'unité départementale de Paris, pour le territoire de Paris ;
- Azadeh AKRAMI-CASTANON, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, pour le territoire des Hauts-de-Seine ;
- David SOUBRIÉ, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour le territoire de Seine-Saint-Denis ;
- Didier TILLET, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour le territoire du Val-de-Marne.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

ARTICLE 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de Riad BOUHAFS, subdélégation est donnée à :

➤ Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale de Paris, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 17 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, aux agents désignés ci-après :

- Eric REMERAND, responsable du service protection au sein du département protection et insertion des adultes ;
- Thomas DARROUZET, chargé de mission intégration ;
- Théodore ASLAMATZIDIS, responsable du service aux relations sociales territoriales ;
- Souhila ZENOUD, secrétaire administrative.

PÔLE EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 18 : En cas d'absence ou d'empêchement de Riad BOUHAFS et de Martine BAUDOIN, subdélégation est donnée à :

- Marie MARCENA, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités
- Véronique DELARUE, adjointe de la responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités, cheffe de la mission animation territoriale

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 19 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 18, subdélégation est donnée à :

- Jean-Philippe DEVOUCOUX, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Patricia RENUCCI, responsable du département protection et insertion des jeunes ;

➤ Corinne ROUXEL, responsable du département protection et insertion des adultes à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 20 : En cas d'absence ou d'empêchement de Riad BOUHAFS et de Martine BAUDOIN, subdélégation est donnée à :

➤ Hervé LEGRAND, responsable du pôle politiques du travail à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre, des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 21 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 20, subdélégation est donnée à :

➤ Niklas VASSEUX, adjoint du responsable du pôle politiques du travail, responsable, par intérim, du département d'appui au système d'inspection du travail ;
➤ Mélinda MARONE, directrice de secteur sud des services de l'inspection du travail ;
à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre, des programmes indiqués à l'article 15.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

ARTICLE 22 : En cas d'absence ou d'empêchement d'Azadeh AKRAMI-CASTANON, subdélégation est donnée à :

➤ Gwenaëlle BOISARD, directrice adjointe de l'unité départementale à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 23 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État à :

- Nicole MONSIGNY, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Marianne GABET, gestionnaire des dispositifs d'intégration.

PÔLE EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 24 : En cas d'absence ou d'empêchement d'Azadeh AKRAMI-CASTANON et Gwenaëlle BOISARD, subdélégation est donnée à :

- Valérie GUERN, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Solidarités ;
- Déborah GILBERT, adjointe de la responsable du pôle Entreprises, Emploi, Solidarités

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 25 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 24, subdélégation est donnée à :

- Célia PINCON, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Isabelle CHABBERT, responsable du département protection et insertion des jeunes et des primo-arrivants ;
- Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS, responsable du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 26 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 24 et 25, subdélégation est donnée à :

- Nadia BOURAS, responsable du service de protection des majeurs vulnérables ;
- Stéphanie MEDARD, responsable du service protection de l'enfance et intégration ;
- Mariama CONDE, responsable du service développement de l'emploi et des compétences ;
- Julien KERLEAU, responsable du service des restructurations

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 27 : En cas d'absence ou d'empêchement d'Azadeh AKRAMI-CASTANON et Gwenaëlle BOISARD, subdélégation est donnée à :

- Jérôme SAJOT, responsable du pôle travail ;
- Lolita REINA-RICO, adjointe du responsable du pôle travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ARTICLE 28 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, à :

- Ghania ATMANI, gestionnaire ;
- Nathalie BEAUBRUN, gestionnaire ;
- Angélica TRINDADE-CHADEAU, responsable du département animation territoriale ;
- Théo COPPEL, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Elodie ALMERAS, responsable du département protection et insertion des adultes ;

- Maureen LE BIAN, chargée de mission protection des adultes ;
- Matthieu CHAPELON, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités.

ARTICLE 29 : En cas d'absence ou d'empêchement de David SOUBRIÉ, subdélégation est donnée à :

➤ Laurence DEGENNE-SHORTEN directrice adjointe de l'unité départementale, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiquées à l'article 15.

PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI SOLIDARITES

ARTICLE 30 : En cas d'absence ou d'empêchement de David SOUBRIÉ et de Laurence DEGENNE-SHORTEN subdélégation est donnée à :

➤ Matthieu CHAPELON, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 31 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 30 subdélégation est donnée à :

- Théo COPPEL, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Yves DOUBLIER, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Angélica TRINDADE-CHADEAU, responsable du département animation territoriale ;
- Elodie ALMERAS, responsable du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 32 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 30 et 31 subdélégation est donnée à :

- Sayaf EL MABROUK, responsable du service intégration, adjoint du responsable du département protection et insertion des jeunes
- Mélissa CHOLLET – MAKOUICHE, responsable du service développement de l'emploi et des compétences, adjointe au responsable du département accompagnement des entreprises,
- Maureen Le BIAN, chargée de mission protection des adultes,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 33 : En cas d'absence ou d'empêchement de David SOUBRIÉ et de Laurence DEGENNE-SHORTEN, subdélégation est donnée à :

- Alexandre AZARI, responsable du pôle des politiques du travail ;
- Pierre-Yves HANNUS, adjoint du responsable du pôle politique du travail, responsable du service d'appui du système d'inspection du travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 34 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 32 subdélégation est donnée à :

➤ Kaevin TALON, responsable de la section centrale du travail
à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

ARTICLE 35 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, à :

- Célia CLEMENT-DEMANGE, adjointe de la responsable du département protection et insertion des jeunes, intégration ;
- Audrey VENTADOUR, responsable du département protection et insertion des adultes.

ARTICLE 36 : En cas d'absence ou d'empêchement de Didier TILLET, subdélégation est donnée à :

➤ Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe de l'unité départementale,
à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale du Val-de-Marne, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15

PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 37 : En cas d'absence ou d'empêchement de Didier TILLET et de Christelle CHAMBARLHAC, subdélégation est donnée à :

➤ Virginie RUE, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
➤ Raïssa SEKKAI, adjointe de la responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités
à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 38 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 37, subdélégation est donnée à :

- Karima HALLAL, responsable du département protection et insertion des jeunes, intégration ;
- Peggy TRONY, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Audrey VENTADOUR, responsable du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

Article 39 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 36 et 37 subdélégation est donnée à :

- Célia CLEMENT-DEMANGE, adjointe de la responsable du département protection et insertion des jeunes, intégration ;
- Clara SCHMID et Marie KARSELADZE, adjointes de la responsable du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 40 : En cas d'absence ou d'empêchement de Didier TILLET, subdélégation est donnée à :

- Joseph-Marie NDZANAH, responsable du pôle politique du travail ;
- Ismérie L'HOSTIS, adjointe du responsable du pôle politique du travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

ARTICLE 41 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 40, subdélégation est donnée à :

- Nadège LETONDEUR, responsable du service d'appui à l'inspection du travail

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 15.

SECTION 3 – SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

ARTICLE 42 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

POUR L'UNITÉ RÉGIONALE

- Nathalie CAUVIN, responsable du service métrologie légale – Pôle C ;
- Aurélie LEHOUCK, responsable du service pilotage général – Pôle C ;
- Marion VIRUEGA, responsable de la brigade des relations interentreprises (BRIE) – Pôle C ;
- Jean GRENON-MUR, adjoint de la responsable de la brigade des relations interentreprises (BRIE) – Pôle C ;
- Michaël DELHAIE, responsable du service Appui aux réseaux – Pôle C ;
- Aurélien NICOT, responsable de la brigade interrégionale d'enquêtes concurrence (BIEC) et de la commande publique (CP) – Pôle C ;
- Philippe RICHARD, chargé de mission – Pôle C ;
- Françoise CHADUC, chargée de formation – Pôle C ;
- Guy LEBON, responsable du service relations du travail – Pôle T ;

- Kathia BRANDT, responsable du service 2ARM – Pôle T ;
- Thierry DABÉE, responsable de l'unité de lutte contre le travail illégal – Pôle T ;
- Valérie VICENS, responsable de l'unité contrôle grands chantiers – Pôle T ;
- Marc ROHFRITSCH, responsable du pôle EES ;
- Erwan SAMYN, adjoint du responsable du pôle EES ;
- Thérèse ROSSI, responsable du département du contrôle de la formation professionnelle – Pôle EES ;
- Isabelle ANTOINE, responsable du département certifications - Pôle EES ;
- Emmanuel BEZY, responsable du département emploi et solidarités - Pôle EES ;
- Geoffrey HOUPERT, responsable du département Entreprises – Pôle EES ;
- Régis WAJSBROT, responsable du département du Fonds social européen – Pôle EES ;
- Béatrice JEAN-MARIE, responsable du service prévention et qualité de vie au travail - PAM.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

- Riad BOUHAFS, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale de Paris ;
- Hervé LEGRAND, responsable du pôle T de l'unité départementale de Paris ;
- Marie MARCENA, responsable du Pôle EES de l'unité départementale de Paris ;
- Véronique DELARUE, adjointe de la responsable du Pôle EES de l'unité départementale de Paris,
- Niklas VASSEUX, adjoint du responsable du pôle travail ;
- Catherine BARRAS, directrice de secteur nord des services de l'inspection du travail ;
- Mélinda MARONE, directrice de secteur sud des services de l'inspection du travail.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

- Azadeh AKRAMI-CASTANON, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Gwenaëlle BOISARD, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Valérie GUERN, responsable du pôle Économie, Emploi, Solidarités ;
- Déborah GILBERT, adjointe de la responsable du pôle Entreprises, Emploi, Solidarités ;
- Jérôme SAJOT, responsable du pôle travail ;
- Lolita REINA-RICO, adjointe du responsable du pôle travail.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- David SOUBRIÉ, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Laurence DEGENNE-SHORTEN, directrice adjointe de l'unité départementale ;
- Yves DOUBLIER, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Matthieu CHAPELON, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
- Alexandre AZARI, responsable du pôle politiques du travail ;
- Pierre-Yves HANNUS, adjoint du responsable du pôle politiques du travail ;
- Théo COPPEL, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Elodie ALMERAS, responsable du département protection et insertion des adultes,
- Angélica TRINDADE-CHADEAU, responsable du département animation territoriale ;
- Linda ABERKAN, responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail 1 ;
- Elodie GIRON, responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail 2 ;
- Stéphanie CARRASSET, responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail 4 ;
- Ingrid BURGUNDER, responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail 5.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

- Didier TILLET, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

- Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe de l'unité départementale ;
- Virginie RUE, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
- Joseph-Marie NDZANAH, responsable du pôle politique du travail.

ARTICLE 43 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- Les ordres de réquisition du comptable public,
- Les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Les contrats de bail.

ARTICLE 44 : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 45 : L'arrêté n° 2026-016 du 20 février 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 46 : Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 29 avril 2026

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités,

SIGNÉ

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-04-28-00025

Décision n° 2026-056 du 28 avril 2026 portant
délégation de signature du directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités aux agents de l'unité
départementale du Val-de-Marne

DÉCISION n° 2026-056 du 28 avril 2026

Portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités aux agents de l'unité départementale du Val de Marne

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES
SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET
DE L'INDUSTRIE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS D'ÎLE DE FRANCE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le code du commerce et le code de la consommation,

Vu la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2026 nommant Madame Christelle CHAMBARLHAC sur l'emploi de directrice adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne à compter du 1^{er} mai 2026,

Vu l'arrêté interministériel du 28 février 2025 reconduisant Monsieur Didier TILLET, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, sur l'emploi de directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

DÉCIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à Didier TILLET, directeur de l'unité départementale du Val de Marne, à effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Sujet	Pouvoir	Référence
Anticipation négociée des mutations économiques	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.	Article L 1233-56 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.	Articles L 1233-57 et L 1233-57-6 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 du code du travail	Articles L 1233-57-1, L 1233-57-4, L 1233-57-2, L 1233-58 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision d'homologation ou de refus d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4 du code du travail	Articles L 1233-57-1, L 1233-57-4, L 1233-57-3, L 1233-58 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Injonction prise sur demande formulée par le CSE, ou, lorsqu'il n'existe pas, par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1 du code du travail, par les OS représentatives de l'entreprises.	Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise unique réalisée dans le cadre de l'article L.1233-34 du code du travail.	Article L1233-35-1et Article R1233-3-3 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord portant rupture conventionnelle collective signé en application de l'article L 1237-19 du code du travail	Articles L 1237-19-3, L 1237-19-4, L 1237-19-5, L 1237-19-6, D 1237-9, D 1237-10 et suivants du code du travail
Egalité professionnelle	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle	Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail
Egalité professionnelle	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail	Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail	Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail

Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail	Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	Articles L 713-13, R 713-12 et R 713-14 du code rural
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	Articles L 713-13, R 713-12 et R 713-13 du code rural
Durée du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics	Article D 3141 35 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux	Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)	Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1	Article L 4721-1 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10	Article R 4723-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article R 4462-30 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947

Groupement d'employeurs	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail
Groupement d'employeurs	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs	Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique	Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique	Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central	Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail
Représentation du personnel	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux	Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe	Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen	Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail
Apprentissage	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5), Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6), Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)	Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail
Travailleurs de moins de 18 ans	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9), Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)	Articles L 4733-8 et suivants du code du travail

Formation professionnelle et certification	Délivrance du titre professionnel, Désignation du jury, VAE : recevabilité de la VAE	Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 22 Décembre 2015 et du 21 juillet 2016
Formation professionnelle et certification	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation	Article R 6325-20 du code du travail
Epargne salariale	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale	Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail
Rupture conventionnelle	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture conventionnelle du contrat de travail	Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail
Travailleurs migrants	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants	Articles R 5422-3 et - 4 du code du travail
Intempéries	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)	Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail
Scrutin de mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés	Article R 2122-21 du code du travail
Transaction pénale	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause	Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail

Article 3

Concernant l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité départementale, selon les décisions, avis ou observations, mentionnés ci-dessous, délégation de signature est donnée à :

- Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe

Article 4

Le directeur de l'unité départementale peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à l'effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 3.

Les subdélégations sont portées à la connaissance du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Article 5

La présente décision de délégation de signature prendra effet au 1^{er} mai 2026 et portera abrogation de la décision n° 2026-003 du 02 février 2026.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 avril 2026

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités

SIGNÉ

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-04-28-00026

Décision n° 2026-057 du 28 avril 2026 portant
subdélégation de signature en matière
administrative de Monsieur Fabrice Masi,
directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité
départementale du Val-de-Marne

DÉCISION n°2026-057 du 28 avril 2026

Portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Fabrice Masi, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale du Val de Marne

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France et notamment ses articles 20-1 et 20-2 ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains

de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;
Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicition ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 février 2025 reconduisant Monsieur Didier TILLET, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, sur l'emploi de directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2026 nommant Madame Christelle CHAMBARLHAC sur l'emploi de directrice adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne à compter du 1^{er} mai 2026,

Vu l'arrêté n° IDF-2025-08-27-00002 du 27 août 2025, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) en matière administrative,

Décide

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Didier TILLET, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, à effet de signer dans le cadre de ses attributions, tous les actes, arrêtés, décisions, conventions, circulaires, rapports, correspondances dans le champ des compétences que la préfecture de région délègue à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Aucune subdélégation ne pourra être opérée par le directeur d'unité concernant la signature des conventions attributives de subventions accordées au titre du fond départemental pour l'insertion (FDI),

dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité départementale concernée, la subdélégation de signature, est exercée par les personnes ci-dessous mentionnées, dans la limite de leurs compétences :

- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe ;
- Mme Virginie RUE, responsable du pôle « entreprises, emploi, solidarités » ;
- Mme Raïssa SEKKAI, responsable adjointe du pôle « entreprises, emploi, solidarités » ;
- M. Joseph-Marie NDZANAH, responsable du pôle « politique du travail » ;
- Mme Ismérie L'HOSTIS, responsable adjointe du pôle « politique du travail ».

Article 3

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1 :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projets régionaux du plan d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la DRIEETS, de la DIRECCTE ou de la DRCS d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne ceux nés de l'exercice des compétences propres exercées par le directeur régional de la DIRECCTE ou le Directeur régional et interdépartemental de la DRIEETS ou des agents qui lui sont hiérarchiquement rattachés, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative ;
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État région ;

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 4

La présente décision de délégation de signature prendra effet au 1^{er} mai 2026 et portera abrogation de la décision n° 2026-004 du 02 février 2026.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 avril 2026

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des

SIGNÉ

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-04-28-00027

Décision n° 2026-059 du 28 avril 2026 portant
subdélégation de signature de Monsieur Fabrice
Masi, Directeur régional et interdépartemental
de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité
départementale du Val-de-Marne

DÉCISION n° 2026-059 du 28 avril 2026

Portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice Masi, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale du Val-de-Marne

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Île de France ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Étienne STOSKOPF en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 février 2025 reconduisant Monsieur Didier TILLET, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, sur l'emploi de directeur de l'unité départementale du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/03344 du 25 août 2025 par lequel le préfet du Val-de-Marne délègue sa signature à Monsieur Fabrice MASI, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France (DRIETS) ;

Décide

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions figurant ci-dessous ainsi que celles relevant du champ de la cohésion sociale prises par la direction régionale et interdépartementale du département du Val-de-Marne, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions mentionnées à l'article 3 :

1. Salaires et conseillers des salariés

Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile - article L. 7422-2 du code du travail :

Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile - articles L. 7422-6 et L. 7422-11 du code du travail ;

Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés - article L 3141-25 du code du travail ;

Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - articles L 3232-7 R 3232-3 et 4 du code du travail

Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - articles L 3232-7, R 3232-6 du code du travail

Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés - articles D 1232-4 et -5 du code du travail

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - articles D 1232-7 et D. 1232-8 du code du travail
Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - article L 1232-11 du code du travail

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés - Article D 3141-11 du code du travail

2. Jeunes de moins de 18 ans

Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance - article L 4153-6, R 4153-8 et R 4153-12 du code du travail, article L 2336-4 du code de la santé publique

3. Hébergement collectif

Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local - Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif

4. Conciliation

Procédure de conciliation - Articles L 2522-4 et R 2522-1 à R 2522-21 du code du travail

5. CISSCT

Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) - Articles L 4524-1 et R 4524-1 à -9 du code du travail

6. Apprentissage alternance

Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours - articles L. 6223-1 et L. 6225-1 à 6225-3, L. 6225-4 à L. 6225-6, R. 6223-16 et R. 6225-4 à 6225-8 du code du travail

7. Aide aux salariés placés en activité partielle (tous dispositifs)

Tous les actes, avis, observations, propositions, préparatoires aux décisions d'octroi ou de refus du bénéficiaire du dispositif d'activité partielle, ainsi que les décisions relatives au retrait du bénéficiaire du dispositif, telles que mentionnées aux articles L.5122-1 et R.5122-1 et suivants du code du travail s'agissant du dispositif d'activité partielle, aux articles 53 de la loi du 17 juin 2020 et du décret n°2020-926 du 28 juillet 2020, et aux articles 193 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 et prévus par le décret n°2025-338.

Tous recours juridictionnels et mémoires s'y rapportant.

8. Emploi

Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en termes d'égalité professionnelle – article R 1143-1 du code du travail

Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - articles L 5111-1 à 3, L5123-1 à 9, R5112-11, R5123-3 et R5111-1 et 2, circulaires DGEFP n°2011/12 du 01/05/2011, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8 mars 2016

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18 du code du travail

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - articles L5121-3, D 5121-4 à 13

Dispositif « Nouvel Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise » (NACRE). - Articles L5141-2 à L5141-6, R5141-1 à R5141-34 du code du travail, circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/08

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - loi 47-1775 du 19/09/47, loi 78-763 du 19/07/78, loi 92-643 du 13/07/92, décret 87-276 du 16/04/87, décret 10/02/02, circulaire DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03

Dispositifs locaux d'accompagnement - Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, décret 2015-1103 du 1^{er} septembre 2015

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L. 7232-1 et suivants du code du travail

Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ - article D6325-24 du code du travail, circulaire DGEFP 97.08 du 25/04/97

Décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique avec les SIAE - articles L 5132-2, 4 et 16, et R 5132-1 à 47

Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments "ESUS" - articles L3332-17-1 du code du travail et R3332-21-3 du code du travail

Décisions d'admission, de prolongation, de suspension ou de suppression du bénéfice du dispositif, relatives à la garantie jeune – article R.5131.16 à R.5131-18 du code du travail

Conventions pour la promotion de l'emploi - circulaire DGEFP n°97-08 du 25/04/1997

9. Formation professionnelle et certification

Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation - articles R6341-45 à 6341-48 du code du travail

Détermination du montant des rémunérations dues aux stagiaires de la formation professionnelle - article R6341-37 du code du travail

Détermination du montant des frais de transport à rembourser aux stagiaires - articles R6341-49 à R6341-53 du code du travail, article 5 du décret n° 88-368 du 15/04/88 modifié par le décret n° 89-46 du 26/01/89, arrêté du 10/04/89 ;

Délivrance du titre professionnel - Désignation du jury – Valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) : recevabilité VAE – articles R.338-6 et 7 du code de l'éducation - loi n°2002-73 du 17/01/2002 susvisée, décret n°2002-615 du 26/04/2002 susvisé, arrêté du 9/03/2006.

10. Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap

Sanction administrative pour non-respect des obligations d'emploi - articles L. 5212-2 et L. 5212-6 à L. 5212-11 et R5212-31 du code du travail.

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés - articles L5212-8 et R5212-15 du code du travail.

11. Travailleurs en situation de handicap

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé - articles R. 5213-52, D. 5213-53 à 5213-61 du code du travail.

Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs en situation de handicap – L. 5213-10 ; R. 5213.33 à R. 5213.38 du code du travail.

Aide aux postes des entreprises adaptées - R 5213- 76 du code du travail.

12. Repos dominical

Dérogations au repos dominical dans un établissement - article L3132-20 et suivants du code du travail

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TILLET, la subdélégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions, par :

- Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe ;
- Joseph-Marie NDZADAH, responsable du pôle Politiques du Travail ;
- Ismérie L'HOSTIS, responsable adjointe du pôle Politiques du travail ;
- Virginie RUE, responsable du pôle « Entreprises, Emploi et Solidarités » ;
- Raïssa SEKKAI, responsable adjointe du pôle « Entreprises, Emploi et Solidarités » ;
- Karima HALLAL, responsable du département « Protection et Insertion des jeunes, intégration » ;
- Célia CLEMENT-DEMANGE, adjointe à la responsable de département « protection et insertion des jeunes, intégration » ;
- Peggy TRONY, responsable du département « Accompagnement des Entreprises » ;

- Audrey VENTADOUR, responsable du département « protection et insertion des adultes » ;
- Marie KARSELADZE, adjointe à la responsable du département « Protection et Insertion des Adultes » ;
- Clara SCHMID, adjointe à la responsable du département « Protection et Insertion des Adultes » ;
- Nadège LETONDEUR, responsable du service d'appui au système d'inspection du travail.

Article 3

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- Les correspondances adressées aux cabinets du Président de la République, du Premier Ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'Etat, au président du conseil régional, au président du conseil départemental, aux présidents d'Établissements Publics Territoriaux et aux maires ;
- Les réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional, du président du conseil départemental, des présidents d'Établissements Publics Territoriaux et des maires ;
- Les mémoires et pièces relatives aux procédures contentieuses.

Article 4

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée à la préfecture du Val-de-Marne.

Article 5

La présente décision prendra effet au 1^{er} mai 2026 et portera abrogation de la décision n° 2026-006 du 02 février 2026.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et les subdélégués mentionnés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Saint-Denis, le 28 avril 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France,

SIGNÉ

Fabrice MASI

Ministère de la Justice

IDF-2026-04-29-00003

Arrêté portant subdélégation de la signature du
Directeur interrégional de la protection judiciaire
de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté 3 décembre 2024 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant sur le renouvellement de Monsieur Hervé DUPLENNE dans l'emploi de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/Outre-mer, à compter du 1^{er} janvier 2025

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Arrête

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des Ressources Humaines	Poste vacant
75	Directeur des Ressources Humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 01 Mai 2026, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des ressources humaines	Poste vacant
75	Directeur des ressources humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY

75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
----	--	------------------------------

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 01 Mai 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux assistants responsables de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour certifier le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable de l'unité immobilier de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M. Robert KOREZ

A l'effet de signer, à compter 01 Mai 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
E75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Directeur des Ressources Humaines	Poste vacant
75	Directeur des Ressources Humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M. Daniel FERNANDES

A l'effet de signer, à compter du 01 Mai 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire Général	M. Michael PEREIRA

A l'effet de signer, à compter du 01 Mai 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Est abrogé, à compter du 01 Mai 2026, l'arrêté IDF-2026-03-31-00004 du 31 Mars 2026 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 8

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 1^{er} Mai 2026, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 30 Avril 2026

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLÉNNE

ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 du présent arrêté

DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Directeur territorial	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Directeur territorial adjoint	DERREY		Julien
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	BAROT		Thomas
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELLAND		Richard
DTPJ 75	DTPJ 75	DTPJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUEDOR		Anne
DTPJ 75	EPE Paris	EPE Paris	Directeur de service	TAIL		Djamila
DTPJ 75	EPE Paris	EPE Paris	FRFUE	MEJJATI		Medhi
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directeur de service	MORDELET		Orlane
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Élodie
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	FRFUE	AUBRY		Aurélie
DTPJ 75	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directeur de service	MARCO		Julie
DTPJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Tiffany
DTPJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur de service	DELOBEL		Timotheé
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tiffany
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
DTPJ 75	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directeur de service	VALEBOIS		Aude
DTPJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
DTPJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	DELGADO		Nathalie
DTPJ 75	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur de service	ARCHICH		Mohamed
DTPJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
DTPJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directeur de service	PREVOST		Typhaine
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	LENOIR		Jean-François
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	FRFUE	CHEVALIER		Jean-Renaud

DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Directeur territorial	RAULET		Christelle
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
DTPJ 77	DTPJ 77	DTPJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	FOUIDEN		Hamid
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directeur de service	AMRI	AYARI	Hés
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEN ALLAL	ESTVAL	Lynnda
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	ROSE	-	Anne
DTPJ 77	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélie
DTPJ 77	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directeur de service	BUFFIERE		Laurine
DTPJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	D'ENTRAYGUES		Sandrine
DTPJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	GEMAIN	LUNION	Françoise-Lise
DTPJ 77	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	COLVIER		Michel
DTPJ 77	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
DTPJ 77	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Poste vacant			
DTPJ 77	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PCART		Aurélia
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur de service	DEBAIN		Stéphanie
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	COSKUN	KARTAL	Servet
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaouad
DTPJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel

DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Directeur territorial	LEBOUC		Denis
DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Directeur territorial adjoint	CERVERA		Catherine
DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	DEHAUDT		Elise
DTPJ 78	DTPJ 78	DTPJ 78	Responsable de l'appui de pilotage	MUTOMBO		Bilonda
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directrice de service	MEINDL		Axele
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	BOUCHTA		Jennifer
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	ROSSELLI		Estelle
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directeur de service	DE BOURAYNE		Maylis
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
DTPJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directeur de service	SAR		Fabienne
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT-MARTIN		Ghislaine
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphanie
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
DTPJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directeur de Service		Poste vacant	
DTPJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
DTPJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
DTPJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey

DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Directeur territorial	POSTE VACANT		Cécile
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Directeur territorial adjoint	LECOIN		Philippe
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Nicolas
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	DELATRE		Émilie
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable des politiques institutionnelles	COURTOT		Laurence
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directeur de service	MARTINAT		Sonia
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Thomas
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		Evelyne
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur de service	GALLOIS		Aurèle
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Benoit
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Griaki
DTPJ 91	EPE 91	EPE 91	Directeur de service	AYI-HOUEDO		Emilie
DTPJ 91	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		Eleonore
DTPJ 91	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	BORDI		Camille
DTPJ 91	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Emilie
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU	Camille
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	MATHERON		Eleonore
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	ROUSSEAU		Camille
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	POSTE VACANT		Isabelle
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	GERY		Anne-Pauline
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	BEY		Carole
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	Directeur de service	RIEST		Noémie
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Anne
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Zelahika
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI	Sophie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directeur de service	POSTE VACANT		Sophie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	CASTELAIN		Sophie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Emilie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPIE	

DTPIJ 92		DTPIJ 92	Directeur territorial	NTIFI		Sophia
DTPIJ 92		DTPIJ 92	Directrice territoriale Adjointe	POSTE VACANT		
DTPIJ 92		DTPIJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LARGLANIER		Avelle
DTPIJ 92		DTPIJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	TROQUET		Nadine
DTPIJ 92		STEMO NORD 92	Directeur de service	ORLANDI		Jean-Yves
DTPIJ 92	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILIPPEAU	Véronique
DTPIJ 92	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADU		Khadja
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur de service	BOMANE SAÏB		Gérard
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	SOUFLEUX		Cécile
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline
DTPIJ 92	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur de service	BOUNAB		Sara
DTPIJ 92	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 92	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	FELIX		Fanny
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur de service	MONNEREAU		Justine
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	BOUCHET		Justine
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	LANGLOIS		Stéphane
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur de service	LEAL		Sarah
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	MENAGER		Jean-Luc
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	MAILLOT		Khadja
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES	UEAJ MALAKOFF	Conseiller technique formation	LE GOFF		Jean-Emmanuel
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Conseillère technique santé	LASNIER		Méva

DTPIJ 93		DTPIJ 93	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
DTPIJ 93		DTPIJ 93	Directeur territorial adjoint	FIRER		Marion
DTPIJ 93		DTPIJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
DTPIJ 93		DTPIJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
DTPIJ 93		DTPIJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	FADIGA		Mamadou
DTPIJ 93		DTPIJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	MOUSTACHE		Yves
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	CROAJOU		Anaëlle
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECORCHER		Pierre
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	FF Directeur de service	ROTROU		Cécile
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélië
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directeur de service	Poste vacant		
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	EL GAROUANI		Said
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	STEMO DRANCY	Directeur de service	MASSON		Océane
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	LINÉY LUBELO		Patricia
DTPIJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directeur de service	MAHOUCHE		Zakya
DTPIJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamel
DTPIJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	OUBAALI		S'mail
DTPIJ 93	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur de service	NOURINE ELAID		Rachida
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	FF Responsable d'unité éducative	BERRAH		Amar
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
DTPIJ 93	EPE ROSNY - SOUS -BOIS	EPE ROSNY - SOUS -BOIS	Directeur de service	CHAPIN		Angelina
DTPIJ 93	EPE ROSNY - SOUS -BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable d'unité éducative	LAURET		André
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur de service	YSABEL		Maiwenn
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NZE		Julien
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Afif
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek

DTPIJ 94		DTPIJ 94	Directeur territorial	LAFENE		Caroline
DTPIJ 94		DTPIJ 94	Directeur territorial adjoint	BARTHE	VIEILLEVIGNE	Rosence
DTPIJ 94		DTPIJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
DTPIJ 94		DTPIJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	EPE ARCEUIL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULOGOC		Tristan
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	HOUBTON		Benoit
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur de service	SAMSON		Nicolas
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directeur de service	MATHONNIERE		Catherine
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	KOFFI EBANDA		Raoul
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plein l'assiette"	Responsable d'unité éducative	GUGUET		Jean-Sébastien
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directeur de service	JAZANI		Carla
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	RAMBADO		Adeline
DTPIJ 94	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directeur de service	COTE		Thomas
DTPIJ 94	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
DTPIJ 94	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directeur de service	BERTHIER		Diane
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	DIAWARA		Makumba
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO ARCEUIL	Responsable d'unité éducative	DEMELLE		Fatoumata

DTPIJ 95		DTPIJ 95	Directeur territorial	BOUBKER		Abdelaziz
DTPIJ 95		DTPIJ 95	Directeur territorial adjoint	POSTE VACANT		
DTPIJ 95		DTPIJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ALEXANDRE		Talencia
DTPIJ 95		DTPIJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-PELLETIER		Clément
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directeur de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BENRHIMA		Omar
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BAZIRE		Elwenn
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directeur de service	NESTORET		Marie-Nella
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	FOFANA	YOUSSOUPH	Fofana
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	SOULAL		Hamed
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	DENY		Alice
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Clélia
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	VON-KAENEL		Wilfried
DTPIJ 95	STEMO EST	STEMO EST	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	REMBAUD		Maggy
DTPIJ 95	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	OURO DJOBO		Abdel Malik
DTPIJ 95	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	NAKIB		Omar
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne

DIRPJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
DIRPJ	DIRECTION	Secrétaire général	PEREIRA		Michael
DIRPJ	CABINET	Chef de cabinet		Poste vacant	
DIRPJ	CABINET	Chef de cabinet adjoint	TEMBELY		Aminata
DIRPJ	DRH	Directeur des ressources humaines		Poste vacant	
DIRPJ	DRH	Directeur adjoint des ressources humaines	LAISNE		Xavier
DIRPJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
DIRPJ	DRH	Responsable contrôle interne paie	DEMARY		Marie-Ange
DIRPJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et Financière	CHRAIBY		Abdoul
DIRPJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et Financière	CORNU		Traicy
DIRPJ	DRH	Chargé de recrutement	TECHER		Sonia
DIRPJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	GARCIA		Emilie
DIRPJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKHTAR		Inès
DIRPJ	DRH	Responsable Gestion Parcours Compétences		Poste vacant	
DIRPJ	DIRECTION	Responsable maîtrise des risques	CAUDERLIER		Béatrice
DIRPJ	DIRECTION	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS		Stevens
DIRPJ	DÉPAFI	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	PAVY		Laure
DIRPJ	DÉPAFI	Directeur adjoint de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	SAUGNER	ADAM	Déborah
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable contrôle interne financier	JENDOUBI		Najete
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité tarification SAH	SINQUIN	LARVENT	Audrey
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	IGLESIAS		Faustine
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	DJOUDI		Zakia
DIRPJ	DÉPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER	GENOUD		Emilie
DIRPJ	DÉPAFI	APPRENTI	SALIM		Khalid
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité immobilier	KOREZ		Robert
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
DIRPJ	DÉPAFI	Responsable unité Commande Publique	FERNANDES		Daniel
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	WILSON		Ayoko
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	CISSE		Aminata
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BAPT		Valérie
DIRPJ	DÉPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	DIATTA		Binta
DIRPJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	ABARAH		Line
DIRPJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	MABILLE		Guillaume
DIRPJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJ	DME	Directeur adjoint des missions éducatives	GAONACH		Stéphanie
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAO		Rosa
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	PIERRE		Rachelle
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY		Sylvain

ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis du présent arrêté

DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT - APPRENTIE (Certification service fait)	SOUKOU		Farida
DTPJ 74	DTPJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	HENG		Nicolas
DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	AHMED RABI		Néma
DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	GOMIS		Kakabindouthe
DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		Secrétaire de direction EN DT (Certification service fait)	LUPONI		Roman
DTPJ 75	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CALIS	SECRETARE (Certification service fait)	BARRY		Marie-Laure
DTPJ 75	STEI PARIS	UEA FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Certification service fait)	GHALLAB		Adam
DTPJ 75	STEI PARIS	UEA RUE DE ROMAINVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	TISSIER		Guylaine
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETARE (Certification service fait)	IFOUDINE		Rabha
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	SECRETARE (Certification service fait)	LABOULAIS		Alexandra
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE - APPRENTIE (Certification service fait)	NJALEU BITOUNDE		Lyma
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETARE (Certification service fait)	VADIMON		Myrella
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE (Certification service fait)	BERKHANE		Delphine
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE (Certification service fait)	DAUTIN		Stanislas
DTPJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO CHEMIN VERT	SECRETARE (Certification service fait)	COLOMA		Maria
DTPJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	SECRETARE - APPRENTIE (Certification service fait)	JANDICOR		Cauaraunk Orlando
DTPJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETARE (Certification service fait)	BOUAROUIA		Hayet
DTPJ 75	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETARE (Certification service fait)	RAMKUMAR		Sanjaya
DTPJ 75	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETARE (Certification service fait)	CAZAL		Justine
DTPJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETARE (Certification service fait)	LEROY		Gaëlle
DTPJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETARE (Certification service fait)	BRUNE		Dilan

DTPJ 77	DTPJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJ77	ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	BLRANDO		Laura
DTPJ 77	EPE MEAUX	UEA CHELLES	SECRETARE (certification service fait)	BROCHEN		Nadine
DTPJ 77	EPE MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETARE (certification service fait)	SOUCI		Lotfi
DTPJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETARE (certification service fait)	MESSIBA	NIAKATE	Theresa
DTPJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETARE (certification service fait)	COQUIL		Karine
DTPJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETARE (Certification service fait)	DOUKALI	ABDICHE	Nawel
DTPJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEA COMBS LA VILLE	SECRETARE (certification service fait)	SARENZA		Jocelyne
DTPJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETARE (certification service fait)	FECHINE	LELOUP	Bernadette
DTPJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETARE (certification service fait)	NIAKATE		Sala
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEA MELUN DUGUESCLIN	SECRETARE (certification service fait)	RIVOIRE		Stephanie
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETARE (certification service fait)	HACHIM	BAROUDI	Radia
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARE (certification service fait)	BYTYQI		Marina
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARE (certification service fait)	OBENG		Majoria
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETARE (certification service fait)	TELCIDE		Laeticia

DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	TAU		Aïcha
DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	Poste vacant		
DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Certification service fait)	GAUTHIER		Odette
DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Certification service fait)	LEUDIERE		Viriginie
DTPJ 78	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	HAMEL		Estelle
DTPJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	SECRETARE (Certification service fait)	MONTOUT		Gladys
DTPJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEA VILLEPREUX	SECRETARE (Certification service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
DTPJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEA VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETARE (Certification service fait)	TOURNIER		Sandrine
DTPJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPPM PORCHEVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	BERTIN		Bérengrère
DTPJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPPM PORCHEVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	KARI		Razera
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETARE (Certification service fait)	RIET		Sandrine
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETARE (Certification service fait)	NIAKATE		Fatoumata
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISIN LE BRETONNEUX	SECRETARE (Certification service fait)	TANDIA	DELACOUX	Diarétou
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETARE (Certification service fait)	GOLD DALG		Thomas
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETARE (Certification service fait)	FRIBA		Benjamin

DTPI 91	CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Certification service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	Mamina
DTPI 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	MILARD	PEOLAT	Michele
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	COMMERGNAT		Laure
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	SCARANO		Lydia
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	VINCENT	DUPONT	Stella
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	ZAMMIT		Mélisa
DTPI 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	NTSIKABAKA	MASSAMBA NAKAVOUA	Estelle
DTPI 91	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIRE (Certification service fait)	BELAIR		Malika
DTPI 91	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	KENGUEMBAT		Genevieve
DTPI 91	SE-CJD SAINTE GENIEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENIEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Certification service fait)	YANSOUNOU UNYON		Joëlle
DTPI 91	SE-CJD SAINTE GENIEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENIEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Certification service fait)	SAVELLI		Priscilla
DTPI 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ LES ULIS	SECRETAIRE (Certification service fait)	VINCENT		Stéphanie
DTPI 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	SMAIL	CIAVARELLA	Sabrina
DTPI 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Certification service fait)	LAFORET		Priscilla
DTPI 91	STEMO BREITIGNY SUR ORGE	UEMO BREITIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	GUETTROT		Estelle
DTPI 91	STEMO BREITIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETAIRE (Certification service fait)	LI FUT WAH		Richard
DTPI 91	STEMO BREITIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIRE (Certification service fait)	VADEE		Cassandra
DTPI 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	SECRETAIRE (Certification service fait)	MOHAMED	DIAKANA-NGAI	Tamhine
DTPI 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIRE (Certification service fait)	BOUDON	DESSAGNE	Sylvie
DTPI 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	SECRETAIRE (Certification service fait)	ADDA REZIG		Linda

DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	LOUISON		Esther
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	RIOS VERA		Manuel
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRAT	SECRETAIRE (certification service fait)	MAINGONNAT MOUMI		Sonia
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	KHORCHID		Soraya
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETAIRE (certification service fait)	MICHEL	DUCCALCON	Cathy
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETAIRE (certification service fait)	NEBAHAT		Celik
DTPIJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETAIRE (certification service fait)	BOUDARENE	NEGROUCHE	Rosa
DTPIJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (certification service fait)	BOUCHAMA		Sofia
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETAIRE (certification service fait)	SAINT JUSTE		Edwige
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (certification service fait)	NASSI		Sonia
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (certification service fait)	RENJAA		Najia
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETAIRE (certification service fait)	MERAOUNA		Nadia
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETAIRE (certification service fait)	DA COSTA BORDA		Michelle
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIRE (certification service fait)	SILVAIN		Nathalie

DTPIJ 93	DTPIJ93	DTPIJ 93	SECRETAIRE (certification service fait)	KEITA		Aminata
DTPIJ 93	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	ZOUARH		Samia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	CHERRAD		Sonia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	Poste Vacant		
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (certification service fait)	NAMILOS		Manuela
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	JEAN LOUIS		Cecilia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	Poste Vacant		
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	MAURIN		Precilla
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAJID	TRINQUIER	Djamila
DTPIJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (certification service fait)	MASSOL	HERON	Prisca
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (certification service fait)	FOFANA		Mariam
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (certification service fait)	REGHDAI		Samia
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (certification service fait)	CARRAUD	DART	Marie Christine
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAVATTE		Bruno
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	HENRY		Marine
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT-DENIS	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAHID	SELLOU	Fouzja
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	CHOLLET		Berengère
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (certification service fait)	BERNA	SULTAN	Coralie
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (certification service fait)	LARRAGUIG		Laura
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (certification service fait)	SEBIANE		Hakima
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (certification service fait)	ANDRE-FLORENTIN		Lorraine
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	DURANTEAU		Christine
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	ADJ. ADM (certification service fait)	BESUBE		Oriana
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (certification service fait)	VIGILANT		Aline
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	CALO		Marina
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (certification service fait)	BEN AMOR		Amma
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (certification service fait)	BRUMANT		Nathalie
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIRE (certification service fait)	LEBRETON		Samantha

DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	ZMIEFF		Alexia
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	VILMEN	LAVENETTE	Jocelyne
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	POULOULO		Clarisse
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	HAUDOUET		Vakere
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	UEHC ARCEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	TEROSIET		Jean-Pierre
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	SAINT ANDRE		Angeline
DTPIJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	FRIGERE		Liliane
DTPIJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	HARTOON		Fatima
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	MARGUERITE		Lea
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	JAMES		Nathalie
DTPIJ 94	STEI CRETEIL		SECRETAIRE (certification service fait)	BEUST	HOUCROT	Carine
DTPIJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	KHANJY		Liel
DTPIJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (certification service fait)	PALAZOT		Lucile
DTPIJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAJ CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	BOULERICHIA	RENAUDEAU	Nazera
DTPIJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	YATERA		Fatoumata
DTPIJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	LIU		Huan Chun
DTPIJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	POULIN		Steffy

DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	GUERIN		Frédéric
DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ASSISTANT RAPT (certification service fait)	TINARD		Stephane
DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ASSISTANT RAPT (certification service fait)	IL YAM		Issouf
DTPIJ 95	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SECRETAIRE ADMINISTRATIF (certification service fait)	LAPORAL		Marie France
DTPIJ 95	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJOINT-ADMINISTRATIF (certification service fait)	TINDT		Myriam
DTPIJ 95	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (certification service fait)	BOURAS	GLET	Saoud
DTPIJ 95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (certification service fait)	SEYMOUR	ZELINE	Sophie
DTPIJ 95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (certification service fait)	PEREIRA		Sylvie
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (certification service fait)	SELLIER	DURAND	Liliane
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	MEDEFU		Eliane
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (certification service fait)	FALMIER		Belinda
DTPIJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUILLE	SECRETAIRE (certification service fait)	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (certification service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	Maria Amelia

DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (certification service fait)		GONZALEZ	CARAGLIANO	Esperance
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		NTCHORERE		Sabrina
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (certification service fait)		GENOUD		Fabien
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (certification service fait)		MARIE-SAINTE		Sylvie
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		MILLET		Timothée
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		PLACIDE		Marie Paule
DIRPJ	DEPAFI	CIR		VAUTIER		Christophe
DIRPJ	DEPAFI	CIR		LALCON		Marc
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE TRAVAUX (certification service fait)		MERCION		Joël
DIRPJ	DEPAFI	CHARGE D'OI/ENERGY MANAGER (certification service fait)		NOBLET		Fabrice
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE REFERENTIEL IMMOBILIER (certification service fait)		EL HAMAMMI		Abla
DIRPJ	DRH	SECRETAIRE (certification service fait)		LAMBERT		Corinne
DIRPJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		BARONTINI		Ludovine
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		ABED		Célia
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		BARRE		Maxence